Projet associatif PEP 33
2019 - 2027

Le projet associatif précise les buts de l'association, ses objectifs et les moyens qu'elle souhaite mobiliser pour les concrétiser.

Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Gironde
lespep33.org

Préambule

• UNE HISTOIRE FONDATRICE

L'Œuvre des Pupilles a été fondée à Bordeaux en 1916 sous l'inspiration de Messieurs LIARD et Paul LAPIE comme œuvre de guerre à destination des orphelins.
Son président fondateur fut M. CESTRE, professeur à la faculté des lettres.
Dix ans plus tard l'Œuvre se dissout en tant qu'œuvre de guerre et se reconstitue en association le 30 mars 1926. L'association girondine passe sous la présidence de l'Inspecteur d'académie, M. Oscar AURIAC.
La fédération générale des Associations Départementales présidée par Léon BOURGEOIS est reconnue d'utilité publique par décret du 16 août 1926.

Son but originel : l'assistance morale et matérielle des orphelins de la guerre fréquentant **les établissements d'enseignement public.**

Aujourd'hui l'association se propose de promouvoir les valeurs de solidarité et de laïcité. L'association favorise et complète l'action de l'Enseignement public. Elle s'adresse aux mineurs et le cas échéant aux adultes. Elle contribue à l'Éducation populaire, à la culture, à l'accès au logement, à l'accès aux loisirs, à la formation et à l'emploi, à la santé, au développement de l'économie sociale et solidaire.

C'est donc une association d'Éducation populaire. Une éducation qui reconnaît à chacun la volonté et la capacité de progresser et de se développer à tous les âges de la vie. Elle se préoccupe aussi de la formation citoyenne, des sciences et techniques, des sports et des activités ludiques. Elle donne l'occasion de développer ses capacités à vivre en société, à transformer ses idées, à partager une vie de groupe, à écouter, à s'exprimer.

• DES VALEURS PARTAGÉES

L'association des PEP 33 se réclame de valeurs et de principes qui constituent ses références : Laïcité, Solidarité, Égalité, Citoyenneté. Fondamentalement républicaines, ces quatre valeurs sont indissociablement liées entre elles. Aucune ne saurait prétendre à elle seule définir la société que nous souhaitons. Elles sont toutes indispensables.
Pour traduire ces valeurs de référence, les PEP 33 ont dû effectuer des évolutions constantes pour permettre de faire face aux attentes de la société française.

Quelques dates clefs de l'histoire des PEP 33 traduisent cette adaptation permanente :

- **1926** : dissolution de l'œuvre et constitution en association le 30 mars 1926. Création du préventorium d'Andernos, premier établissement de cure marine et balsamique.
- **1928** : l'Œuvre du Vestiaire, animée par des enseignantes bénévoles préparent des centaines de colis à destination des enfants dans le besoin.
- **1929** : ouverture de l'école de plein air de TENET à Mérignac.

- **1929** : première Kermesse du Parc Bordelais qui montrera chaque année scolaire la puissance de l'école publique dans la société française. Cette manifestation durera 60 ans.
- **1974** : l'Aérium d'Andernos se transforme en Institut somato-psycho pédagogique.
- **1986** : création du Centre des Classes Citadines (CCC) qui a pour mission de répondre aux demandes des écoles et collèges pour la découverte de la métropole et les représentations de la république.
- **1987** : ouverture d'un Service d'Assistance Pédagogique à Domicile (SAPAD) pour soutenir les enfants malades ou accidentés.
- **2005** : l'Institut de Rééducation d'Andernos-les-Bains se transforme en Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique.
- **2008** : ouverture de la Résidence étudiante de Tenet qui propose 18 chambres étudiantes mises à la disposition d'étudiants boursiers.
- **2012** : réhabilitation et inauguration du village du Falgouët qui permet d'accueillir des familles au bord du bassin d'Arcachon.
- **2017** : accueil de Mineurs Non Accompagnés sur le Centre de Mer à Andernos-les-Bains.
- **2019** : accueil du Dispositif de Mise à l'Abri de Repli et de Respiration sur le Centre de Mer et transfert de l'agrément DITEP à l'association ARI.

• UNE IDENTITÉ, UN POSITIONNEMENT SINGULIER

Toutes ces adaptations et actions sont au service des principes qui traversent notre histoire

1. Promouvoir et mettre en œuvre un projet de société inclusive garantissant l'accès de tous aux droits communs et s'appuyant sur la mixité sociale.
2. Œuvrer pour une école de la République inclusive, mieux à même de lutter contre les déterminismes sociaux, au service d'une société elle-même inclusive et d'une réelle émancipation de tous.
3. Contribuer à renforcer les liens sociaux, pour une société plus solidaire.
4. Développer une approche participative citoyenne pour permettre l'émancipation de tous.

Aujourd'hui, les PEP 33 possèdent des atouts majeurs pour réussir la transition vers une société plus solidaire.
En effet en 2018**,** la situation de l'association par les actions déjà engagées a débuté une mutation qui devrait grâce à une méthode énergique et professionnelle se concrétiser dans les prochaines années.

1) La fin d'un cycle : en effet l'Agence Régionale Santé ne souhaite plus confier la gestion d'Institut Thérapeutique et Educatif et Pédagogique à une association responsable d'un unique établissement. Par conséquent, les PEP 33 vont dans un avenir proche récupérer un établissement dont la réhabilitation récente (2010) constituera un atout pour le développement de nouveaux projets.

2) L'établissement de Tenet, à Mérignac, constitué d'un immeuble de 10 chambres, d'un

château réhabilité de 8 chambres, d'un appartement, d'un plateau de 217 m² et d'un parc de plus de 2 hectares, situé en plein centre de la métropole Bordelaise doit constituer un site majeur pour des actions de solidarité en direction des jeunes.

3) Le village du Falgouët, qui bénéficie d'une situation exceptionnelle en bordure du bassin d'Arcachon, doit poursuivre son ouverture au public et profiter de son emplacement exceptionnel, pour accompagner la réflexion par des projets innovants, sur la transition écologique.

4) Le CE2D d'Andernos, sera au cœur et le moteur de la transition :
En effet depuis plus d'un an, cet établissement parvient à faire cohabiter trois types de population : la population scolaire dans le cadre des classes de découverte, les différents groupes dans le cadre de projets particuliers et les Mineurs Non Accompagnés en partenariat avec le Conseil Départemental.
Avec ce dernier public, les PEP 33 sont en totale adéquation avec les valeurs défendues essayant ainsi de faire d'Andernos une plateforme d'accueils polyvalents/polyvalente – public scolaire de tous âges, colonies de vacances, accueil de jeunes REPLI etc…
Les premières évaluations montrent que les PEP 33 ont ramené l'accueil des MNA à l'accueil de jeunes « ordinaires », n'ayant pas de problématique particulière, si ce n'est celle de l'insertion.
Tout cela n'a été possible qu'avec un encadrement diversifié : éducateurs, animateurs socio-culturels, animateurs sportifs, personnels enseignants et bénévoles.

5) Après avoir été les initiateurs du Service d'Assistance Pédagogique à Domicile, actuellement géré par l'institution Education nationale, les PEP 33 devront réengager un travail de collaboration avec ce ministère en vue de prendre en compte l'évolution des problématiques des enfants qui peuvent bénéficier de ce dispositif mais aussi des nouvelles technologies d'enseignement.

6) La Solidarité, élément fondateur de notre mouvement, a muté en même temps que les évolutions sociétales.
Auparavant, les enseignants, sentinelles des difficultés diverses rencontrées par les élèves, remontaient les demandes à notre mouvement.
Aujourd'hui, un silence de plus en plus grand envahit les territoires représentés par les établissements scolaires. Ainsi, de moins en moins d'élèves fréquentant les établissements publics bénéficient des aides susceptibles d'être accordées par notre mouvement.

En conclusion de cette première partie reprenant l'histoire et la situation actuelle de notre mouvement, les PEP 33 possèdent les atouts, tant matériels que professionnels, pour imaginer un futur répondant aux difficultés que génèrent les sociétés actuelles.

LES PEP 33 DE DEMAIN : LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES AU SERVICE DU SENS DE L'ACTION

La Solidarité est la pierre angulaire de notre association.
Dans toutes ses actions, notre association respecte le principe de Laïcité, le principe de tolérance, le respect des opinions et des origines de chacun, dans le cadre des lois de la République.
Elle agit concrètement pour une société inclusive plus juste et solidaire dans les domaines des politiques sociales, médico-sociales et éducatives.
Elle considère que le développement durable est une composante essentielle de ses nouveaux projets et que l'action éducative est, sur ce sujet sensible, indispensable à la continuité des actions territoriales.
Ce projet associatif s'inscrit pleinement dans le projet fédéral de la Fédération Générale des PEP et de son réseau départemental et régional – ARPEP Nouvelle Aquitaine.

Les grandes orientations du projet associatif vont s'organiser autour de 7 axes :

Axe 1 : consolider et concevoir de nouvelles réponses aux besoins des enfants et des familles.
Axe 2 : promouvoir la place et les droits des personnes accompagnées.
Axe 3 : poursuivre et développer des actions de développement durable.
Axe 4 : renforcer une gouvernance associative de proximité.
Axe 5 : encourager des partenariats et des coopérations.
Axe 6 : moderniser nos outils et moyens de communications.
Axe 7 : mener une réflexion sur le patrimoine.

Axe 1 : consolider et concevoir de nouvelles réponses aux besoins identifiés ou émergeants des enfants et des familles

1) **Consolider** les actions existantes à destination des scolaires :

Au Centre de Mer et d'Éducation au Développement Durable : classes de découverte, séjours d'intégration des collégiens, projet Aires Marines Educatives.
Au Centre des Classes Citadines : parcours pédagogiques urbains, parcours citoyen, soutien aux territoires en difficulté, soutien aux pratiques pédagogiques innovantes (Réseaux d'Education Prioritaire).
Renforcer nos actions auprès des territoires scolaires en grande difficulté notamment en Réseau Education Prioritaire.

2) **Consolider** des actions vacances, loisirs et culture avec un objectif d'émancipation et d'épanouissement de la personne.

3) Pour faire face aux enjeux sociétaux d'aujourd'hui et de demain, l'association doit s'affirmer comme acteur de transformation sociale.

4) Elle doit être force de proposition en créant de nouvelles réponses aux besoins repérés visant à réduire les inégalités sociales du territoire girondin.

Ainsi, à partir d'une analyse des besoins identifiés sur le terrain en partenariat avec les

services de protection de l'enfance de la Gironde, il est à l'étude de :

- Créer une Maison d'Enfants à Caractère Social à Andernos-les-Bains.
- Créer une Maison d'Enfants à Caractère Social à Mérignac.

5) De même, en étant attentif aux besoins repérés par les communes et les associations œuvrant en direction des femmes victimes de violences conjugales – il est à l'étude de :

- Créer une Maison d'accueil pour les femmes victimes de violences et leurs enfants sur la métropole.

6) Au moment où ce document est finalisé, un projet avec la DSDEN et concernant l'APADH -faisant suite à la modification de ce service sur le plan national- est en cours. Une réflexion est en cours sur un partenariat avec la DSDEN autour de la mise en place de robots pédagogiques auprès des élèves malades et éloignés de leur lieu d'enseignement et d'autre part, une possible collaboration avec le secteur ASH sur des temps de rencontre, tel un séminaire ou un colloque.

Enfin, nous devons nous-mêmes poursuivre activement notre veille sur les besoins des publics.

Axe 2 : promouvoir la place et les droits des personnes accompagnées

La mise en œuvre des droits des personnes accompagnées inscrites dans le code de l'action sociale et des familles est un principe incontournable dans la conduite de nos actions.

Nous retenons 4 principes fondamentaux pour réaliser cet objectif :

1. Respect de la dignité, de l'intégrité, de la vie privée des personnes.
2. Obligation de réserve et de discrétion concernant la vie privée de la personne.
3. Respect du droit à l'information.
4. Information sur les droits fondamentaux.

L'association développe des actions dans lesquelles la personne est l'acteur principal.
Il s'agit donc de créer des espaces de représentation des personnes accompagnées et développer une pédagogie de la co-construction dans le but d'intégrer leur point de vue dans les décisions des instances de gouvernance associative.

Axe 3 : poursuivre et développer des actions de développement durable

Le Centre de Mer et d'Éducation au Développement Durable d'Andernos-les-Bains propose des activités variées, éducatives, culturelles, ludiques et sportives autour de la nature, de l'éco-citoyenneté, du milieu marin et de l'éducation au développement durable.

Afin de tendre vers cet objectif, de s'inscrire davantage dans des actions de « développement durable », voici les différents « leviers » sur lesquels nous allons nous appuyer :

1) **Expérimenter** et pas à pas adopter ensemble l'écologie au quotidien (choix alimentaires, chauffage, production d'eau chaude, énergie, gestion des déchets… et l'ensemble de ce qui peut aider à la recherche de cohérence de fonctionnement)

2) **Rendre** notre public acteur par des pratiques qui relèvent de la pédagogie active ou de projet et tendre vers une éco-citoyenneté)
3) **Permettre** l'immersion dans la nature et le territoire : visites in situ d'espaces naturels, rencontres avec des acteurs locaux dans le champ de l'écologie….
4) **Créer** de nouveaux outils éducatifs– temps de formations, stages divers concernant des publics d'âges différents scolarisés ou non- afin d'engager les acteurs dans des projets collectifs.
5) **S'inscrire et conduire** des projets environnementaux et sociétaux (départementaux, régionaux, nationaux et internationaux)
6) **Développer** davantage d'actions territoriales locales participatives et respectueuses de l'environnement : actions de sensibilisation auprès du grand public, temps forts autour de « journées nationales/internationales » en lien avec la Nature, l'écologie…

Axe 4 : renforcer une gouvernance associative de proximité

La vitalité de l'association repose sur une double implication : celle des bénévoles et celle des salariés.
Ainsi, les bénévoles peuvent s'engager à leur mesure : ponctuellement, dans des actions, ou en responsabilités sur des projets ou en tant qu'administrateur élu au conseil d'administration, Les salariés viennent ensuite soutenir techniquement leurs actions.

Il s'agit donc de mettre en place les conditions d'un fonctionnement associatif rénové, ouvert sur des espaces partagés de réflexion et de créativité.
Pour cela, il faut viser à mettre en place des actions conformes aux objectifs de l'association et répondant aux besoins constatés, en associant les acteurs localement impliqués à la gestion associative départementale.

L'association souhaite maintenir un dialogue social de qualité en veillant au bon fonctionnement des instances prévues à cet effet.

De même, avec les enseignants évoluant directement ou administrativement à nos côtés – dans le cadre du CCC, CE2D, SAPAD, il est envisagé la mise en place de rencontres bi annuelles permettant la mise en lien des politiques éducatives tant du Ministère que de notre association.

Axe 5 : encourager des partenariats et des coopérations

L'association, consciente de la nécessité de conjuguer les expertises, souhaite poursuivre ses partenariats au service des besoins des publics avec :

- L'Education Nationale : actions de solidarité, participation au SAPAD, gestion du CCC, organisation de classes de découverte, soutien aux REP, aux projets culturels, mise en place de colonies apprenantes, actions pédagogiques sur le territoire Andernosien
- La FGPEP
- L'ARPEP Nouvelle Aquitaine
- le Conseil Régional : actions de réductions des déchets et d'éducation à l'environnement

- Le Conseil Départemental : en collaboration avec la direction de la jeunesse et celle de l'environnement ; avec l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) : en s'attelant au projet de création d'une MECS sur le département de la Gironde
- Bordeaux Métropole : dans le cadre des Juniors du Développement Durable
- La ville de Bordeaux : notamment dans le cadre de la politique éducative, culturelle et sociale de la ville
- Le tissu associatif local du Bassin d'Arcachon : continuer à travailler avec des acteurs locaux de la vie associative, en lien avec nos valeurs environnementales

Présente dans les instances de réflexions locales, départementales, régionales et nationales, notre association souhaite continuer à s'y impliquer et à en nourrir la réflexion.

L'association est ouverte aux propositions des autres acteurs associatifs ou publics pour co-construire des dispositifs susceptibles de mutualiser des réponses à des besoins identifiés.

Axe 6 : moderniser nos outils et moyens de communications

Afin de consolider notre vivier d'adhérents (établissements scolaires, particuliers, associations) il nous faut envisager une communication plus offensive en réfléchissant au recours à un jeune en service civique ou en formation alternée dans le domaine en question.

Il est important de nous appuyer sur le site web en place, les pages des réseaux sociaux, mais aussi travailler sur du phoning pour communiquer :

- sur les aides proposées aux familles et aux classes
- sur les actions dans lesquelles notre association est engagée
- sur les partenariats
- sur les actions de la FGPEP

Axe 7 : mener une réflexion sur l'évolution du patrimoine

Mener une réflexion sur le devenir du patrimoine de l'association pour l'adapter aux nouveaux besoins. Exemple : reclasser le terrain du Pian Médoc.

Réhabiliter le « Pavillon jaune » au Centre de Mer à Andernos